



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE DAME DU CRUET
SEANCE DU 21 MARS A 18H00**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

Date de la convocation : 8 mars 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- Vote du budget 2024
- Acquisition d'emprises foncières pour la réalisation d'une passerelle piétons
- Passerelles piétonnes et aménagement accotement – choix du bureau d'étude pour le dimensionnement des passerelles
- Vente de bois communal

Présents : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy.

Absents et excusés : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mme VARI Marie-Thérèse

Absents avec procuration : néant

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Isabelle, est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2024/14 VOTE DU BUDGET 2024

Mme le Maire propose au conseil le budget qui détaille les dépenses et recettes prévues pour l'année 2024

Vote : unanimité

Le Conseil approuve le budget présenté

FONCTIONNEMENT : 1 371 756 €

INVESTISSEMENT : 944 186 €

2024/15 ACQUISITION D'EMPRISES FONCIERES POUR LA REALISATION D'UNE PASSERELLE PIETONS

Mme le Maire rappelle au conseil que lors du conseil municipal du 20/11/2023 le conseil avait délibéré pour :

- approuver la division foncière établit par le cabinet GE-ARC qui comportait la division des parcelles A779 et A363 et l'assiette de servitude de passage.

Acquérir une partie de la parcelle A779 et A363 à 0.90 € le m² soit 444 m² pour un montant total de 399.60 €

Le propriétaire s'étant retracté au sujet de l'assiette de servitude de passage, Mme le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération n°2023/036 en enlevant la phrase « l'assiette de servitude de passage ».

Vote : unanimité

Le Conseil accepte d'annuler et remplacer la délibération n°2023/036 en enlevant la phrase « l'assiette de servitude de passage ».

2024/16 PASSERELLES PIETONNES ET AMENAGEMENT ACCOTEMENT – CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LE DIMENSIONNEMENT DES PASSERELLES

Après avoir pris connaissance des devis reçus des bureaux d'étude

Vote : unanimité

Le Conseil Municipal,

- **Décide** de retenir le bureau d'étude DUVERNEY INGENIERIE pour un montant de 8 850 €HT

- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024/17 VENTE DE BOIS COMMUNAL

Mme le Maire rappelle au conseil que lors du précédent conseil il avait été décidé de proposer aux habitants de la commune l'achat des arbres déjà coupés et de procéder à l'abattage des arbres encore sur pieds des parcelles communales et que le conseil choisirait le plus offrant.

Mme le Maire informe le conseil qu'il a été déposé en mairie 2 propositions

Après ouverture des enveloppes,

Vote : unanimité

Le Conseil Municipal,

décide de vendre le bois communal au plus offrant pour un montant de 160 €

QUESTIONS DIVERSES

- Constitution de la commission eau et assainissement par la 4C ; nomination d'un titulaire et d'un suppléant

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement obligatoire au 1^{er} janvier 2026, la 4C a décidé de mettre en place lors du conseil communautaire du 25 mars une commission eau et assainissement.

Cette commission qui sera composée d'un représentant de chaque commune participera aux différents comités de pilotage chargés d'étudier et de valider les schémas directeurs ainsi que l'étude de transfert.

Représentants de la commune :

Titulaire : Mr PERROTIN Joël

Suppléant : Mme PION Laure

- Commission pour le suivi des travaux d'aménagements sécuritaires sur la RD76 et les passerelles piétonnes.

- Mr CHARBONNIER Christian
- Mr PERROTIN Joël
- Mr PITHOUD Guy

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h13

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus, comprenant les délibérations N°2024/14 à N°2024/17.

Le Maire
Laure PION



Le secrétaire de séance
Isabelle BERNARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Isabelle Bernard", is written below the printed name of the secretary.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 8/04/2024